

CAMP DE JOUR



Politique de remboursement 2023

Comme vous le savez déjà, plusieurs projets d'infrastructures sont prévus dans la municipalité pour le printemps et l'été 2023.

Cela occasionnera également des enjeux importants de sécurité dans les aires près des chantiers, dont à proximité des sites d'animation, ainsi que des désagréments quotidiens dus aux travaux en cours (ex : Poussière, bruits constants, présence de travailleurs et de machineries en circulation, etc.).

À la lueur de ces facteurs, la municipalité ne sera pas en mesure de proposer une offre de camp de jour estival en 2023 dans un cadre adéquat.

Un montant de remboursement fut attribué par les élus lors de la séance du 7 mars 2023, soit de 50 \$ par enfant, pour les frais applicables lors de l'inscription dans un camp estival destiné aux 5 à 12 ans.

Le FORMULAIRE de demande de remboursement **SERA DISPONIBLE UNIQUEMENT** à compter du mois de juin 2023 et ce, via notre site internet ou par courriel en nous adressant votre demande à l'adresse bureaumun@ste-sophie-de-levrard.com



8 MARS 2023

**Municipalité de
Sainte-Sophie-de-Lévrard**